CLAUDE ANTOINE VERMOREL

Avocat inscrit au Barreau de Chalon-sur-Saône Titulaire d'une Maîtrise de Droit Public Diplôme Universitaire de Criminologie Diplômé du BEES 2ème degré natation sportive

HOMMAGE AUX MAITRES-NAGEURS-SAUVETEURS

« On vit avec un coeur trop plein dans un monde trop vide. Et sans avoir usé de rien, on est désabusés de tout. » CHATEAUBRIANT

Il n'est pas de maître nageur sauveteur (MNS) qui, dans le cadre de son travail ne se soit posé cette question avec une légitime angoisse: la noyade n'arrive pas qu'aux autres, qu'adviendrait-il de moi si j'étais mis en cause par la justice à la suite d'une noyade d'enfant ?

Que ferais-je devant les enquêteurs, la police, la gendarmerie, devant un juge, devant un tribunal ?

Loin des potins de bassin et des discours nébuleux, l'avocat va répondre à vos inquiétudes et embastiller les préjugés avec l'objectivité et le réalisme qu'il s'impose à la lumière de sa propre expérience.

Une exigence nécessaire dans la recherche de la généalogie des faits, puis faire l'archéologie de ce qui est advenu pour comprendre puis défendre.

Sans rire ni pleurer comme disait Spinoza.

L'avocat des MNS que je suis ne peut se satisfaire de construire un raisonnement, une défense *ex nihilo nihil*.

J'ai besoin de prendre régulièrement le pouls de la profession et incarner leurs droits.

D'autant que culturellement les générations passent et ne se ressemblent pas.

Les pratiques évoluent ainsi que les prestations au public.

Aussi invité régulièrement par les CREPS et les DD, je me rends dans les formations initiales mais surtout dans les formations quinquennales appelées « révision » dans le jargon des Maîtres-nageurs-sauveteurs.

Après un exposé de 45 minutes je consacre une bonne heure à répondre à leurs questions et surtout à écouter leurs difficultés.

Les maîtres-nageurs-sauveteurs d'hier et d'aujourd'hui ont toujours cette angoisse récurrente, point commun à toutes les générations depuis la nuit des temps : « le pépin ».

Autrement dit la noyade et son cortège de problèmes, c'est leur obsession.

Ces professionnels valeureux ont une soif de connaître quel serait leur sort dans une procédure pénale pour homicide involontaire.

Mais aussi les suites disciplinaires administratives.

Cela se comprend car le maître-nageur-sauveteur a parfaitement conscience de l'épée de Damoclès qui plane toujours au dessus de lui.

Et il ignore véritablement ce qu'il peut lui arriver devant les juges.

D'autres questions viennent également à se poser selon la sociologie, que le maître-nageursauveteur soit saisonnier, auto-entrepreneur, fonctionnaire, employé d'une DSP, d'un club, qu'il soit en plage ou en piscine.

J'essaie d'y répondre au mieux et je tisse un lien fraternel et bienveillant avec cette communauté de sauveteurs dont je faisais partie jadis.

Ils savent qu'ils peuvent compter sur moi dans l'hypothèse d'une noyade ou d'un sérieux problème au travail.

Quelle que soit la gravité de leur faute ou de leur innocence.

Ils sont souvent seuls avec leurs questions, leurs angoisses et ce n'est pas INTERNET, les blogs ou les réseaux sociaux qui vont leur apporter le réconfort ou la réponse idoine.

Et la société d'aujourd'hui judiciarisée à l'extrême ne pardonne plus.

Il faut se battre pour ses droits car rien n'est acquis y compris aux plus vertueux d'entre vous.

Je les comprends bien et leur rend un vibrant hommage.

Que seraient les piscines et baignades sans ces auxiliaires indispensables à la sécurité ? Ces sauveurs de vie.